

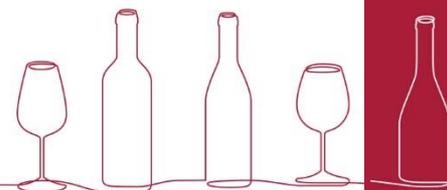
cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMPTE-RENDU

CONSEIL EXECUTIF

14 octobre 2021



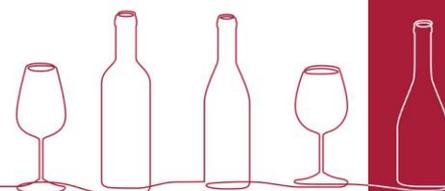
Présents : BAUER Jérôme (CIVA), BARDET Philippe (InterBeaujolais), BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOU Christophe (IVSP), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), CARRERE Michel (IVSO), CHADOURNE Eric (IVBD), de LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), FARGES Bernard (CIVB), FLEISCHER Serge (CIVA), FORGET Christophe (BNIC), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), KESSLER Bruno (ANIVIN DE France), PELLEGRIN Jean-Claude (IVSE), DER VOORDE Arnaud (CIVJ),

BADOUREAUX Olivier (CIVJ), BERGEON Vincent (IVBD), BOVA Fabien (CIVB), DELPECH Raphaël (BNIC), LEGRAND Olivier (CIVL), MOGNETTI Edouard (BIVC), NAULIN Sylvain (InterLoire), PAJOTIN Valérie (ANIVIN de France), VANIER Christian (BIVB),

FORGEAU Joël (Vin & Société), JACQUEMOT Christelle (VinIGP), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), OZANAM Nicolas (UMVIN), TESSON Eric (CNAOC), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), BROUSSE Nine (CNIV), FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV), d'AREXY Solène (CNIV), DELZESCAUX Didier (CNIV).

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL
2. POINT SUR L'ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL « CONTRAT DE MANDATURE »
3. POINT SUR LE BUDGET 2021 ET PREPARATION DU BUDGET 2022
4. PRESENTATION DES GRILLES ECONOMIE ET PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU SEMINAIRE « ECONOMIE » DU 24 NOVEMBRE 2021
5. POINT SUR LE DOSSIER : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE – PREPARATION DE LA RENCONTRE AVEC MADAME BRAUN LEMAIRE DIRECTRICE DE LA DGDDI PREVUE LE 9 DECEMBRE 2021,
6. POINT PNDV : ETAT DES LIEUX SUR LES DISCUSSIONS POUR LA PREPARATION DU PROGRAMME 2022 – 2024 ET PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU SEMINAIRE DU PNDV DU 18 NOVEMBRE 2021,
7. QUESTIONS DIVERSES



Le Conseil exécutif se tient à la fois en présence et en visio-conférence. Serge FLEISCHER, le nouveau président du CIVA est accueilli par le Conseil exécutif.

1. PROCES-VERBAL

Le PV du Conseil exécutif du 8 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil exécutif.

2. POINT SUR L'ORGANISATION DU GROUPE DE TRAVAIL « CONTRAT DE MANDATURE »

Une **réunion de travail est prévue le 2 novembre 2021** avec des représentants élus des interprofessions, prenant en compte un bon équilibre entre les collèges production et négoce, pour préparer le contrat de mandature du CNIV (sur une demie journée, il est demandé de privilégier le présentiel). Elle sera animée par le Président du CNIV.

Cette réunion vise à écrire la feuille de route du CNIV pour les trois prochaines années. L'organisation économique de la filière sera également abordée.

Le Président du CNIV, Jean-Marie BARILLERE, annonce qu'il quittera officiellement ses fonctions de présidence du CNIV lors de l'Assemblée Générale du CNIV le 25 novembre 2021.

Afin d'être en conformité avec les Statuts du CNIV, il est demandé à chaque interprofession de désigner un représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil Exécutif du CNIV. Ces désignations sont indispensables pour pouvoir procéder aux différents votes prévus à la prochaine Assemblée Générale du CNIV. Il en sera de même pour l'association Vin & Société.

3. POINT SUR LE BUDGET 2021 ET PREPARATION DU BUDGET 2022

La nouvelle méthodologie de suivi des aspects financiers du CNIV est expliquée. Le budget est présenté au travers de quatre tableaux de bord¹. Un tableau spécifique est dédié aux panels économiques achetés avec FranceAgriMer.

La situation présentée est celle au 30 juin 2021 et une mise à jour sera réalisée régulièrement.

Un budget prévisionnel du CNIV 2022 est proposé. Sur les actions communes, le budget peut varier en fonction de l'actualité. Sur le dépérissement, si le Conseil de surveillance le valide, le PNDV sera reconduit sur 3 ans. Il peut y avoir en parallèle des actions communes ne concernant que certaines interprofessions comme par exemple le bureau de représentation Chine. Dans ce cas une gestion analytique est assurée avec les interprofessions concernées. Le budget alloué au Bureau Chine ne concerne que sept interprofessions.

La forte hausse dans le budget 2022 par rapport à celui de 2021 est liée à la reprise du Salon de l'agriculture² ainsi que du retour de l'enveloppe de participation des interprofessions au PNDV à 1,5 millions d'euros contre 1 million en 2020.

¹ - Un tableau de bord fonctionnement du CNIV,

- Un tableau de bord actions communes,
- Un tableau de bord panels économie (une partie passant par le CNIV et une partie facturée directement aux Interprofessions par les prestataires)
- Un tableau de bord PNDV.

² La validation par FranceAgriMer de son accompagnement est attendue. Parallèlement, une aide européenne à hauteur de 70% a été demandée auprès de la Commission européenne pour une aide sur la partie grand public. Une demande d'aide nationale a été effectuée sur la partie relations publiques.



La question du statut du CNIV au sein de Vin & Société est posée, notamment au regard de la cotisation versée qui paraît importante alors que les financeurs pour le CNIV sont les même que pour Vin & Société.

Il est rappelé qu'une discussion est en cours entre les organisations professionnelles nationales de la production et du négoce pour définir le montant de leur participation financière à Vin & Société. A l'issue de ces discussions, il est demandé d'informer les responsables du CNIV par écrit afin d'aligner la participation du CNIV sur le même montant.

Le principe d'un suivi des aspects financiers du CNIV (Fonctionnement, Actions Communes, Economie, PNDV) par tableau de bord est approuvé. En vue du vote du budget pour la prochaine Assemblée Générale, ces tableaux de bord sur le budget prévisionnel 2022 seront diffusés aux interprofessions.

Le Conseil exécutif acte également le principe d'une cotisation de base du CNIV à Vin & Société analogue à celle des organisations professionnelles nationales.

4. POINT SUR LES LOCAUX

Une présentation des réflexions entourant les locaux est réalisée avec différentes hypothèses, le besoin financier et un exemple concret.

Le Conseil exécutif donne mandat au CNIV pour la recherche de locaux à acheter en commun avec les organisations professionnelles nationales. Un groupe de Présidents sera associé à cette démarche afin de définir le moment venu la conduite à suivre.

5. PRESENTATION DES GRILLES ECONOMIE ET PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU SEMINAIRE « ECONOMIE » DU 24 NOVEMBRE 2021

- **Sur les grilles Economie**

Une nouvelle méthodologie du budget consacré à l'économie est proposée avec une répartition de la charge pour tenir compte des besoins des interprofessions comme suit :

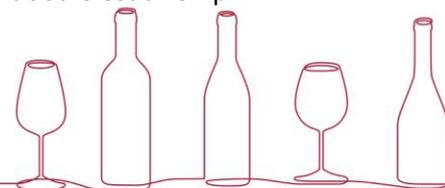
- Montant total des achats entre 1,5 et 1,8 millions d'euros ;
- Participation de FranceAgriMer sur ces achats entre 450 000 et 600 000 euros.

L'ancienne clé de répartition est conservée pour 2021. La nouvelle clé de répartition suivant les différents panels s'appliquera aux interprofessions pour 2022-2025. La mutualisation permet de réaliser des économies importantes pour les interprofessions.

Le Conseil exécutif valide cette nouvelle méthode de répartition de la charge d'achat des différents outils économiques et demande la diffusion de ces nouvelles grilles de répartition entre interprofessions.

- **Sur le séminaire Economie**

Le séminaire Economie aura lieu le **mercredi 24 novembre** et est organisé par le CNIV et FranceAgriMer à Paris. Il concerne les professionnels et économistes des interprofessions, membres du CS de FranceAgriMer, représentants des pouvoirs publics et les élus régionaux. Un doodle est à remplir.



Un point de vigilance est souligné concernant la consommation. Les discours médiatiques peuvent ne pas correspondre à la réalité des chiffres de la consommation. Des outils sont nécessaires pour mieux comprendre les ressorts de cette baisse de consommation sur le marché national.

6. POINT SUR LE DOSSIER : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE – PREPARATION DE LA RENCONTRE AVEC MADAME BRAUN LEMAIRE DIRECTRICE DE LA DGDDI PREVUE LE 9 DECEMBRE 2021

La simplification administrative prévue ne doit pas engendrer de perte de données de pilotage pour les opérateurs et une réflexion d'une manière commune du traitement de ces données est à réaliser.

Un courrier commun CNIV/ CNAOC / VINIGP et UMVIN a été réalisé sur ce sujet. Une rencontre avec la directrice générale des douanes est prévue le 9 décembre 2021.

Une note préparatoire est en cours de rédaction. Le travail est réalisé au niveau des organisations professionnelles nationales et sera proposé aux élus³.

Une piste de travail est à discuter pour étudier la faisabilité d'avoir un guichet commun, c'est-à-dire une entrée commune pour l'ensemble des déclarations et des données. L'objectif serait de traiter le produit vin, de la vigne jusqu'au consommateur, en évitant des doublons dans les déclarations et en assurant le besoin en données économiques pour la gestion individuelle et collective de la filière

Une position commune de la filière devra être dégagée après analyse sur le schéma qui pourrait être mis en place pour simplifier les procédures de déclarations tout en conservant une information de base suffisante pour une bonne connaissance et gestion de la filière. Ce travail devra prendre en compte le transfert de coût de l'administration vers la filière si une telle option était envisagée.

7. POINT PNDV : ETAT DES LIEUX SUR LES DISCUSSIONS POUR LA PREPARATION DU PROGRAMME 2022 – 2024 ET PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU SEMINAIRE DU PNDV DU 18 NOVEMBRE 2021

- **Sur les discussions de la préparation du programme 2022-2024**

Un rendez-vous avec la DGER aura lieu fin octobre pour préparer la signature de l'accord cadre CNIV/DGER 2022-2024, en amont de l'AG du CNIV (1,5 million de budget : sur les fonds CASDAR, il y a un fléchage des appels à projets et une partie IFV et PNDV). Une prise de parole de la DGER sera réalisée pendant le séminaire PNDV pour acter cet accord cadre.

La réorganisation de l'équipe du PNDV est présentée aux membres du conseil exécutif. Christophe Riou devient directeur de l'IFV et Anastasia Rocque est à 50% sur le PNDV. Un chargé de mission est en cours de recrutement.

Le recrutement des référents régionaux dans le cadre du travail de régionalisation va débuter.

³ Il est rappelé le caractère indispensable des données récoltées en vue de la gestion collective et individuelle des produits, fiables et exhaustives. Un contrôle et des sanctions doivent être assurés par les pouvoirs publics. La filière nécessite une simplification de la vie des opérateurs, assurer la crédibilité des produits ainsi qu'une capacité à se piloter individuellement et collectivement. L'opérateur doit être central avec une recherche d'équilibre entre un allègement de la charge administrative et le besoin en informations, une collaboration effective entre les administrations et la filière, une stabilisation des systèmes d'informations.



- **Sur le séminaire PNDV**

Le séminaire professionnel du PNDV aura lieu le **18 novembre** à Paris. Il cible les représentants professionnels et décideurs du PNDV. Les points majeurs de ce séminaire sont présentés aux membres du conseil exécutif du CNIV.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **PESTIRIV :**

Ce projet vise à évaluer l'exposition aux produits phytosanitaires des habitants à proximité des zones viticoles. L'objectif principal est de savoir s'il existe une différence entre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture. Des réunions régionales sont prévues⁴.

La demande de rendez-vous introduite auprès du directeur de l'ANSES n'a pas obtenu de réponse à ce stade.

Après un long débat, il est pointé du doigt que l'absence d'association de représentants de la filière viticole à ce travail est inacceptable.

Le Conseil exécutif acte la rédaction d'un courrier par le CNIV à l'ANSES et à la DG santé pour souligner les points de désaccord de la filière avec l'étude PestiRiv. Il devra notamment y être rappelé que la filière n'a été qu'invitée aux réunions mais qu'aucune information précise sur le protocole n'a été communiquée, que le choix des lieux de réalisation de l'étude interpelle par rapport à une répartition géographique non homogène, que la composition du comité de pilotage interroge quant à son impartialité et que la stratégie de communication des résultats n'est pas claire.

- **FUSION IP/ODG**

Il est évoqué la volonté par une interprofession de fusionner l'interprofession et l'ODG. Il est rappelé que le cadre juridique actuel interdit ce type de fusion. La mutualisation des moyens demeure possible dès lors que les deux structures sont juridiquement distinctes.

Le Conseil exécutif ne donne pas de mandat au CNIV sur ce sujet. Il sera privilégié des échanges entre interprofessions pour valider une approche commune sur ce sujet.

- **AGENDA 2022**

Le calendrier 2022 du CNIV est en cours de finalisation. Il est demandé d'y ajouter les réunions des comités nationaux IGP. Il sera diffusé à la filière.

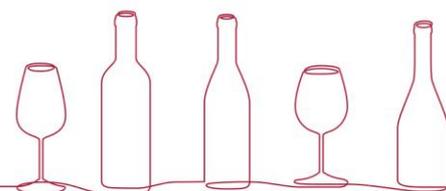
- **PRE MULTIPLICATION**

Un projet de mise en commun de moyens de quatre interprofessions du quart-Nord-est de la France est en cours de réflexion. Il s'agit de mutualiser l'outil de pré-multiplication sous serre conformément au nouveau cahier des charges.

⁴ 6 octobre : Champagne et Sud Est

14 octobre : Bourgogne-Beaujolais Savoie

10 novembre : Aquitaine et Alsace



Une **réunion aura lieu le 8 novembre** au CNIV et les interprofessions concernées pour trouver un accord.

- **EQUIPEMENTS CNIV**

Afin d'améliorer la qualité des réunions, il est demandé au CNIV d'investir dans un équipement plus performant notamment pour les visioconférences.
Ce point sera vu très rapidement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 12h45.

